

INFIRMIERE EN SANTE AU TRAVAIL

MISSIONS ET TACHES PRINCIPALES PAR ORDRE D'IMPORTANCE :

L'infirmier(e) en santé au travail effectue dans le cadre de ses missions déléguées par le médecin du travail ou de son rôle propre :

- Des actions de prévention, de dépistage et d'éducation auprès des salariés et des entreprises.
- De la traçabilité des expositions professionnelles

Il/elle contribue à la protection de la santé physique et mentale des salariés en collaboration étroite avec le Médecin du Travail.

Il/elle intervient sur demande du médecin du travail et dans le cadre de protocoles écrits.

Le travail est effectué au sein de l'équipe locale pluridisciplinaire

- Suivi médical individuel en santé au travail :
 - ✓ Réaliser les visites d'information et de prévention (initiales et périodiques) et les visites intermédiaires des salariés en SIR. Elles ont pour objet :
 - d'établir un diagnostic infirmier afin d'évaluer la santé physique et psychologique du salarié
 - de l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail ;
 - de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ;
 - d'identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail ;
 - de l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.
 - ✓ Réaliser le curriculum laboris (traçabilité des expositions)
 - ✓ Ecouter et apporter une aide et un soutien psychologique
- Actions sur le milieu du travail (AMT) :
 - ✓ Selon les objectifs définis par l'Equipe en corrélation avec les axes de prévention définis dans le projet de service
 - Visite des lieux de travail
 - Connaissance des postes de travail
 - Rédaction de la fiche d'entreprise
 - Etudes de poste et des conditions de travail

- ✓ Rédaction d'un rapport écrit et validation par le médecin avant diffusion.
 - Participation aux réunions de CSSCT
 - Sensibilisation sur les thématiques de santé et d'hygiène
 - Suivi des préconisations du médecin du travail
 - Participer au débriefing périodique
- Vaccination : réalisation sur ordonnance du médecin des vaccinations recommandées ou obligatoires conformément au protocole de vaccination.
- Reporting – Traçabilité
 - Chaque intervention fait l'objet d'un échange avec le médecin afin d'assurer la transmission et le suivi
 - Elaboration du rapport annuel infirmier
 - Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du médecin
 - Suivre les indicateurs d'activité définis par l'équipe locale de santé travail
- La veille sanitaire et épidémiologique : participer aux différentes enquêtes permettant d'assurer la veille sanitaire

Peut se voir confier d'autres missions à la demande du médecin du Travail

COMPETENCES REQUISES :

- Expérience professionnelle en Santé au Travail exigée de 7 à 10 ans, DIUST ou licence
- Capacité à travailler en autonomie, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, sous l'autorité du Médecin du travail du périmètre,
- Capacité à prendre des initiatives, faire preuve de dynamisme, d'enthousiasme, d'écoute et d'adaptabilité.

HORAIRES DE TRAVAIL :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30

Le vendredi : 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30